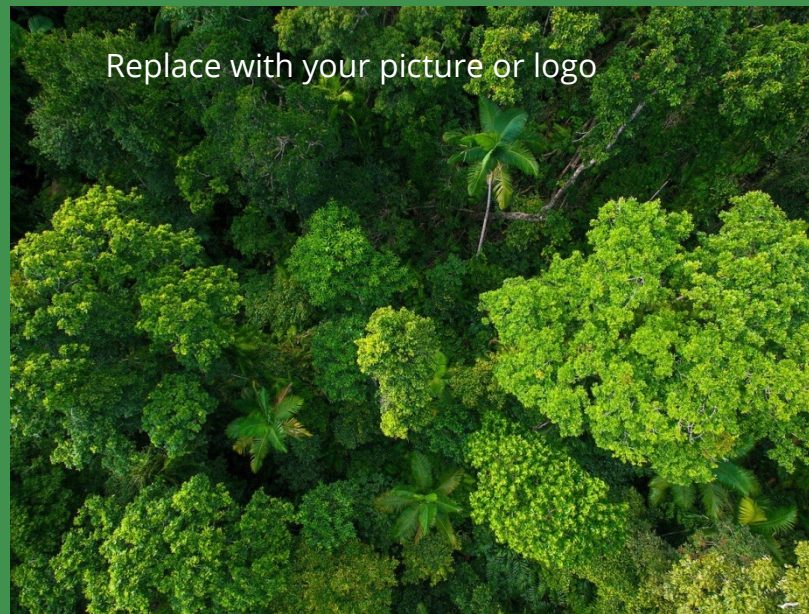




Groupe de Travail sur la criminalité forestière et environnementale

Jean Jacques Urbain MATHAMALE,
Expert en Gouvernance des
Ressources Naturelles et des Droits
des communautés locales et
populations autochtones ,



Création et Objectifs

Le Groupe de Travail sur la criminalité est une Plateforme multi acteurs, créée par arrêté du ministre en charge des forêts en 2018. Il assure une mission de prévention et de répression de la criminalité environnementale : forestière et faunique et les infractions assimilées.

Il a vocation de traquer les contrevenants aux textes applicables, de réceptionner les dénonciations des cas de fraudes en matière forestière et environnementale, d'exploiter et traduire en justice les présumés auteurs des infractions constatées.

Objectifs: ces objectifs sont entre autres de:

- ✓ **Moraliser la vie publique ;**
- ✓ **Créer un lien de confiance entre les populations et les acteurs de la vie publique et privée;**
- ✓ **Prévenir la criminalité forestière, faunique, environnementale et les infractions assimilées**
- ✓ **Poser les fondements d'un développement économique et social durable.**

La Plateforme est présidé par un Haut cadre du ministère des Eaux et Forêts, qui assure les fonctions de conseiller exécutif d'Interpol

Le Bureau national Interpol joue un rôle capital dans le fonctionnement, l'Union Européenne, la Minusca ainsi que les ONG, intervenant dans la conservation, foresterie et l'environnement participent aux travaux de ladite Plateforme .

MISSION ET ATTRIBUTIONS

Organe de veille et de lutte contre la criminalité forestière, faunique, environnementale et les infractions assimilées.

Elaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale
Coordonner, superviser et assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques de prévention et de lutte contre toutes formes d'infractions

Evaluer périodiquement les instruments et les mesures administratives afin de déterminer leur efficacité

Suite

Identifier les causes structurelles de mal-gouvernance et de proposer des mesures susceptibles de les éliminer dans tous les services publics, parapublics et privés ;

Donner des avis et des conseils à toute personne physique ou morale ou à tout organisme public ou privé, et de recommander des mesures d'ordre législatif et réglementaire de prévention et de lutte contre la criminalité forestière, faunique et environnementale ;

Suite

Recueillir, centraliser et exploiter les dénonciations et plaintes dont elle est saisie ;

Saisir le Procureur de la République près la juridiction compétente ;

Veiller aux renforcements de la coordination intersectorielle et au développement de la coopération avec les organes qui participent à la lutte contre cette criminalité, tant au niveau national qu'au niveau international.

Difficultés

Le Groupe de travail, en dépit de la bonne volonté des parties prenantes est confrontée à des difficultés de financement pour mener ces activités, notamment les missions de terrains.

Le développement de la stratégie nationale est stoppé pour cause de financement

Le renforcement des capacités des membres sur des tâche spécifique, tel que les techniques d'investigation, de documentation et d'archivage n'est pas effectif

SINGUILA
(merci)